



HIER LE BOCAGE, AUJOURD'HUI LA PLAINE, DEMAIN LE DÉSERT ?

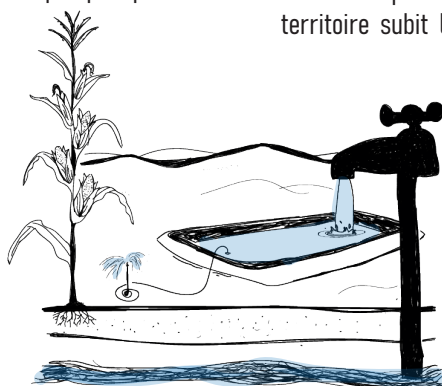
HIER, C'ÉTAIT LE BOCAGE. ILS ONT SUPPRIMÉ LES HAIES, LES TALUS, LES MARES, ET LES PAYSANS AUSSI...

AUJOURD'HUI, C'EST LA PLAINE. ET ILS SUPPRIMENT L'EAU. LE DÉFICIT EST CHRONIQUE DEPUIS 30 ANS, MAIS ILS CONTINUENT.

ILS SUPPRIMENT L'EAU DE LA TERRE EN POMPANT LES NAPPES ET LES RIVIÈRES. MAIS L'EAU C'EST LA VIE, ET LA TERRE SANS EAU, C'EST LE DÉSERT !
VOILÀ CE QUI SE PRÉPARE POUR NOS ENFANTS !

C'EST QUOI UNE MÉGA-BASSINE ? (OU RÉSERVE DE SUBSTITUTION)

Les bassines sont des ouvrages de stockage d'eau pour l'irrigation. Ce sont des cratères de plusieurs dizaines d'hectares recouverts de bâches plastiques noires retenues par des digues de 10m de hauteur en moyenne. Elles ne sont PAS remplies avec l'eau de pluie ni de l'eau de ruissellement ! Les bassines sont alimentées par des pompes qui vont chercher l'eau de bonne qualité dans les sols, les NAPPES PHREATIQUES. L'exposer ainsi en plein soleil engendre son évaporation et la prolifération bactérienne ou algale.



Avec ce modèle, les pratiques agricoles sur notre territoire ne fournissent qu'à peine 2 % de notre consommation en fruits et légumes !

POURQUOI CONSTRUIRE DES BASSINES ?

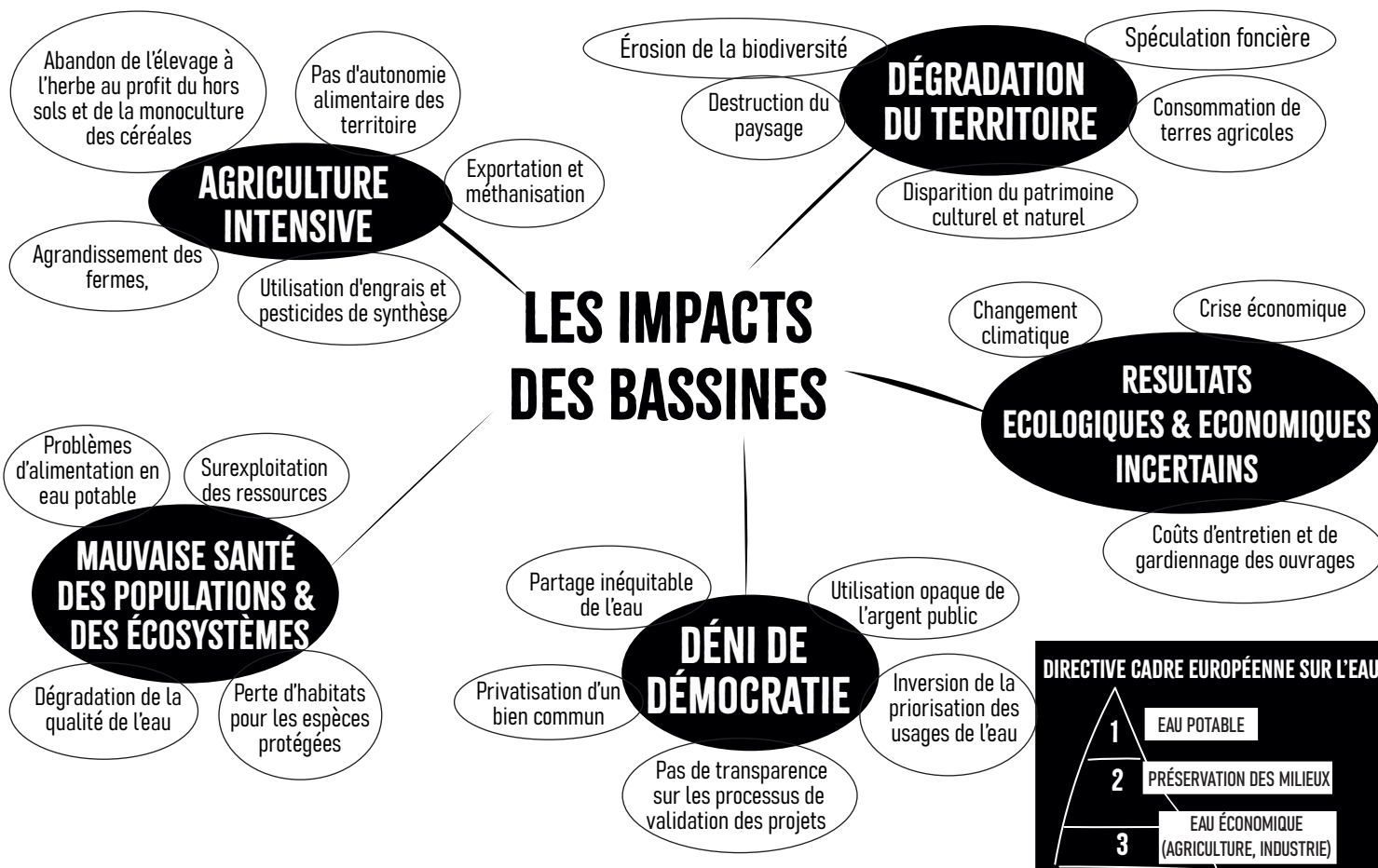
Face aux pénuries d'eau en été, la solution trouvée par les agro-industriels et le gouvernement est de construire des bassines pour pomper de l'eau en hiver et la stocker. Une minorité d'exploitations (environ 5%) a le privilège d'être connectée à la bassin et de bénéficier de cette eau pour irriguer les cultures l'été, alors que le reste du territoire subit le manque d'eau et doit s'adapter aux restrictions préfectorales.

A QUOI SERT L'EAU DES BASSINES ?

Essentiellement à irriguer du maïs dont une bonne partie sera exportée. Cette plante, qui a besoin d'eau à un moment où il y en a peu (d'autant plus sur des sols superficiels), n'est pas adaptée à nos conditions pédo-climatiques et est principalement utilisée pour nourrir les animaux d'élevage industriel. Les exploitants l'utilisent aussi pour arroser des cultures qui finiront dans un méthaniseur pour en faire de l'énergie.

QUI FINANCE LES OUVRAGES ?

L'argent pour ces projets privés ne sort pas uniquement de la poche des irrigants.e.s... Ces ouvrages sont subventionnés à plus de 70% par de l'argent public (=60 millions d'€). Le principal financeur est l'Agence de l'eau... elle-même financée majoritairement (70%) par une taxe prélevée sur les factures d'eau de citoyen.ne.s !



BASSINES EXISTANTES

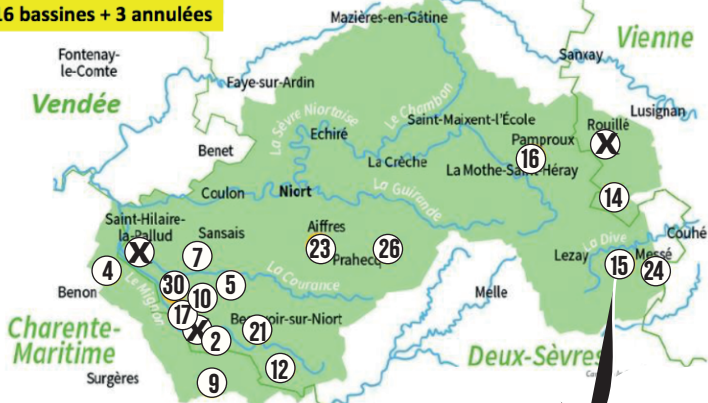
voir la carte
«MÉTÉO BASSINES»



Selon les conclusions du Varenne de l'eau, la volonté de l'État est bien le développement généralisé des méga-bassines comme solution au réchauffement climatique. La construction de plus de 1000 bassines est envisagée au niveau national.

Phases de construction mentionnées dans le protocole d'accord signé le 18/12/18

16 bassines + 3 annulées



QUELLES SOLUTIONS ?

Nous proposons la réorientation des fonds publics en direction d'un véritable projet de territoire favorisant une agriculture paysanne relocalisée, dense en emplois et productrice d'une alimentation de qualité accessible à tou.te.s :

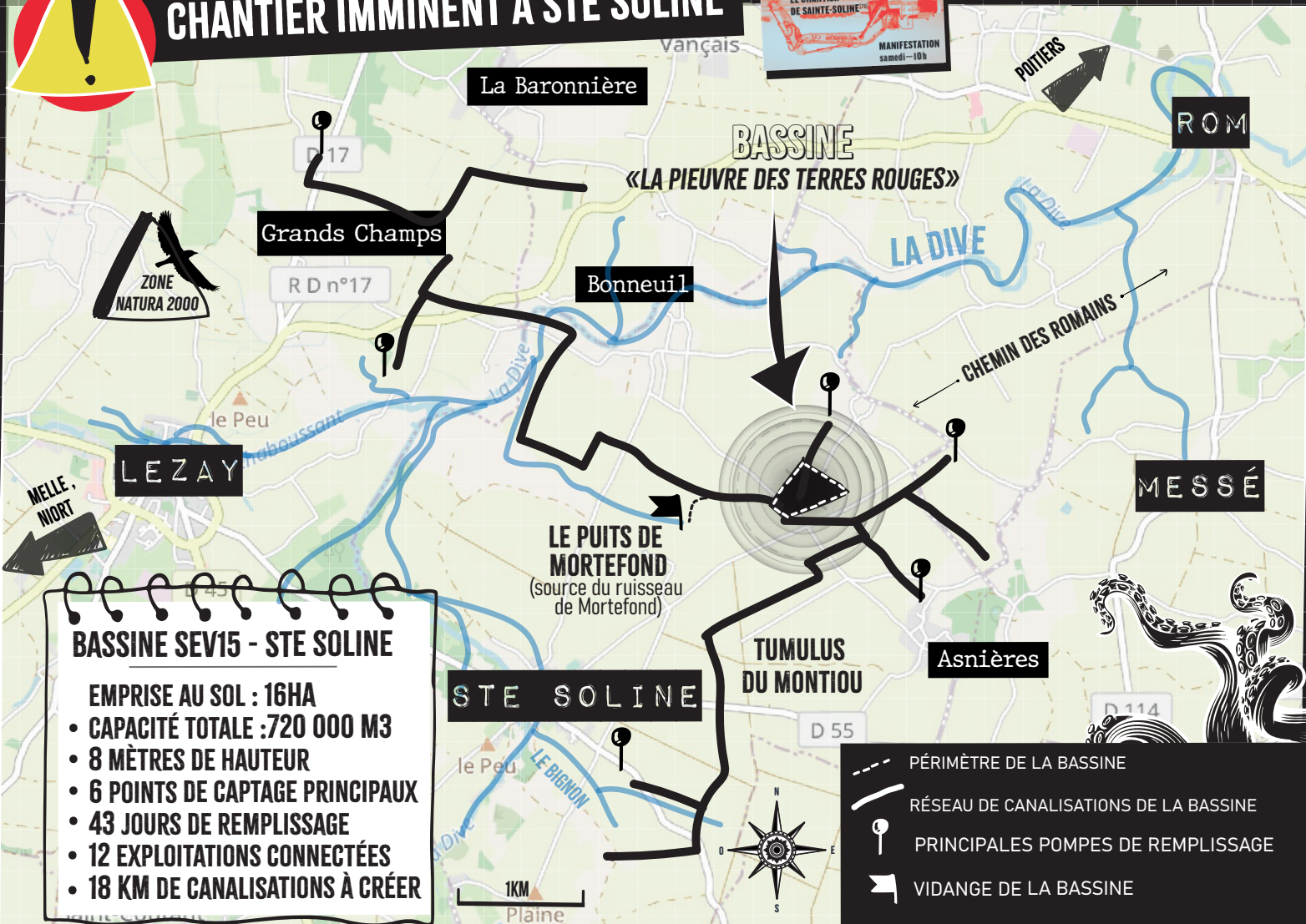
- **CHANGEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES** : production de légumes, de céréales et d'animaux de qualité, produits selon un cahier des charges précis, et issus de semences non modifiées génétiquement et adaptées au changement climatique et aux sols, sortie des pesticides et engrais chimiques de synthèse.
- **PRÉSERVATION DE L'EAU, DES SOLS, DES MILIEUX** : remaillage des parcelles par des haies, retour des prairies, renaturation des cours d'eau, préservation des zones humides (tourbière...), pratiques agricoles qui restaurent les sols...
- **NOUVEAUX CADRES POLITIQUES** : les financements publics doivent inciter les paysans à s'engager dans des systèmes vertueux en limitant leurs impacts sur la ressource en eau (quantité et qualité).
- **GOVERNANCE PARTAGÉE** : La gestion de l'eau doit être transparente et démocratique, et être déterminée collectivement par l'ensemble de ses usagers.
- **RELOCALISATION** des productions, circuits courts.
- **PARTAGE DE L'EAU** en garantissant le respect de la Loi Cadre sur l'Eau avec priorisation des usages et en prenant en compte la ressource disponible.
- **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** pour rétablir un cycle de l'eau fonctionnel (recharge des nappes, réseaux de haies...).

COMMENT AGIR EN TANT QUE CITOYEN ?

- Informez autour de soi
- Alertez les élus
- Participez aux mobilisations du collectif
- Répondez aux enquêtes publiques
- Soutenez un changement de modèle agricole



CHANTIER IMMINENT À STE SOLINE



BASSINE SEV15 - STE SOLINE

- EMPRISE AU SOL : 16HA
- CAPACITÉ TOTALE : 720 000 M3
- 8 MÈTRES DE HAUTEUR
- 6 POINTS DE CAPTAGE PRINCIPAUX
- 43 JOURS DE REMPLISSAGE
- 12 EXPLOITATIONS CONNECTÉES
- 18 KM DE CANALISATIONS À CRÉER

- PÉRIMÈTRE DE LA BASSINE
- RÉSEAU DE CANALISATIONS DE LA BASSINE
- PRINCIPALES POMPES DE REMPLISSAGE
- ▶ VIDANGE DE LA BASSINE